

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 10 janvier 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur Gérard Messier a motivé son absence.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 14 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

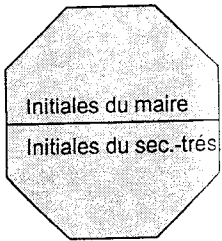
Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous et offre ses vœux de Bonne année. Il tient à souligner la nomination de Madame Gertrude Allard sur le conseil de la Fabrique et la félicite pour son implication.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 06 et 20 décembre 2010;
 - Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 06 et 20 décembre 2010;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 décembre 2010;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande d'un 2^e bac de vidange;
 - 6.2 Résolution d'appui à la FQM : Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire;
 - 6.3 Demande de remboursement suite à un bris;
 - 6.4 Bonification du budget de l'initiative Emplois d'été;
 - 6.5 Adoption du bordereau de correspondance du 29 novembre 2010 au 05 janvier 2011;
- 7.0 Administration générale :
 - Info 7.1 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 décembre 2010 (préliminaire);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Contrôleur de chiens;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Demande de subvention – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;
 - 10.2 Priorités – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Affectation au surplus accumulé – Matières résiduelles;
 - 11.2 Nominations – comité de l'environnement;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Mandat à un notaire – acquisition de la phase II de la rue des Bernaches;
 - 12.2 Résolution décrétant l'ouverture de phase II de la rue des Bernaches;
 - 12.3 Numéros civiques des rue Jolin et Lapierre;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Emplois d'été Canada 2011;
 - 13.2 Affectation au surplus accumulé – Infrastructures loisirs;
 - 13.3 Demande de subvention – Programme Infrastructures Québec Municipalités;
 - 13.4 Achat d'une souffleuse;
 - 13.5 Vins et Fromages au profit des loisirs de la municipalité;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles ;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

001-01.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

002-01.2011 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 06 ET 20 DÉCEMBRE 2010

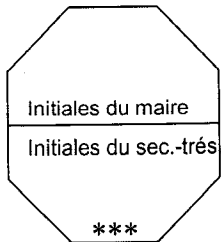
CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 06 et 20 décembre 2010 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 06 et 20 décembre 2010 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTION : 5 POUR

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 06 ET 20 DÉCEMBRE 2010

La directrice générale fait un résumé des dossiers selon les procès-verbaux des séances du 06 et 20 décembre 2010 : programme «climat municipalités» et secteurs autorisant la construction de condominium ou maison en rangée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

SUIVI DE LA RENCONTRE DU 15 DÉCEMBRE 2010 - MRC

Monsieur le maire, Claude Sylvain, résume certains dossiers suite à la séance du 15 décembre 2010 de la MRC : organisme Le Pont, développement économique du CLD et Internet.

003-01.2011 DEMANDE D'UN 2^E BAC DE VIDANGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 24 novembre 2010 quant à une demande d'obtenir un 2^e bac de vidange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette demande à l'effet qu'une propriétaire de la rue Leblond puisse acheter un 2^e bac de vidange puisque le nombre supplémentaire autorisé de bacs de vidange n'est pas atteint ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la compagnie Sani-Estrie pour fins de contrôle du nombre de bacs supplémentaires autorisée par leur correspondance du 18 février 2009.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le maire ajoute que le conseil va évaluer la possibilité de facturer aux propriétaires de bacs de vidange supplémentaires, un certain montant lors du processus budgétaire 2012.

004-01.2011 RÉOLUTION D'APPUI À LA FQM : LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU COEUR DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

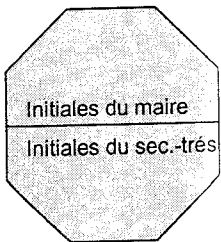
CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

CONSIDÉRANT QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

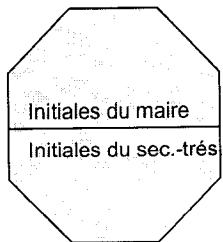
CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1er et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTION : 5 POUR

005-01.2011 DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE À UN BRIS DE VÉHICULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 09 décembre 2010 quant à une demande de remboursement suite à un bris de véhicule survenu le 03 novembre 2010;

CONSIDÉRANT les articles 1127.1 et 1127.2 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que le conseil ne peut donner suite à cette demande.

ADOPTION : 5 POUR

006-01.2011 BONIFICATION DU BUDGET DE L'INITIATIVE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 22 décembre 2010 quant à la bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie ;

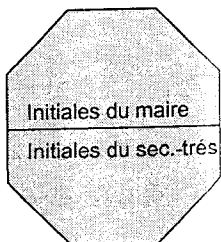
CONSIDÉRANT les besoins croissants des organismes ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence ;

QU'une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral ;

ET QUE cette résolution soit transmise au député de Richmond-Arthabaska, Monsieur André Bellavance.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ADOPTION : 5 POUR

007-01.2011 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 29 novembre 2010 au 05 janvier 2011.

ADOPTION : 5 POUR

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 DÉCEMBRE 2010 (PRÉLIMINAIRE)

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des activités de fonctionnement préliminaire à des fins fiscales au 31 décembre; lequel est résumé par la directrice générale. Les revenus sont de 1 964 929,62\$ comparativement à un budget de 1 963 570,00\$. Les dépenses sont de 1 569 128,58\$ sur un budget de 1 628 208,00\$. Les immobilisations sont de 391 904,91\$ versus un budget de 135 362,00\$; l'écart étant expliqué par les travaux de la phase 3 du chemin de la Rivière sud financés par la réserve des carrières sablières. L'excédent actuel est de 170 481,87\$; la prévision budgétaire de 128 242,00\$. Les résultats sont préliminaires puisque des factures et écritures sont à comptabiliser pour la fin d'année 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1° Monsieur Clément Chamberland demande si l'antenne installée au rang 5 est bien pour Explornet ou pour la compagnie Inken selon le pamphlet publicitaire reçu. Monsieur le maire répond que l'antenne est celle d'Explornet et qu'il ne connaît pas la compagnie Inken. Des discussions s'en suivent.

2° Monsieur Jacques Dion demande quelle est la portée de cette antenne? Monsieur le maire répond qu'elle est de 10 à 15 kilomètres de rayon.

3° Monsieur Gustave Lebel demande quels sont les coûts reliés à ce service. Monsieur le maire ne connaît pas actuellement les coûts pour l'abonnement.

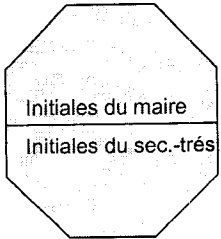
4° Monsieur Alexandre Lavallée demande si le conseil a pris connaissance de l'initiative Eau Secours pour les municipalités? Monsieur le maire répond négativement et demande à Monsieur Lavallée de faire suivre l'information par courriel.

5° Monsieur Clément Chamberland commente le budget 2011. Monsieur le maire apporte des précisions. Monsieur le conseiller Adam Rousseau ajoute des commentaires. Des discussions s'en suivent.

6° Monsieur Gustave Lebel questionne le montant de la réserve des carrières sablières. La directrice générale répond que le montant réel pour l'année 2010 n'est pas encore connu. Des discussions s'en suivent.

008-01.2011 CONTRÔLEUR DE CHIENS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 22 novembre 2010 de Madame Sylvie Blais, contrôleur de chiens de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les corrections suivantes, effectives le 1^{er} janvier 2011, à la section « Prix » du contrat d'engagement du contrôleur de chiens, à savoir :

RIX

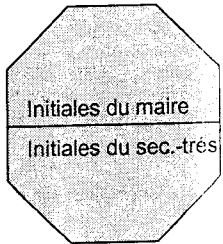
Le contrat concernant ledit emploi contractuel à titre de contrôleur de chien est consenti par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la partie de seconde part de la façon suivante à savoir :

- 1- Deux cent dollars (200,00\$) par mois incluant les services suivants :
 - Plainte ou demande d'information téléphonique;
 - Déplacement pour répondre à une plainte;
 - Déplacement pour la cueillette d'un chien;
 - Frais de déplacement;
 - Frais de pension;
 - Frais de gestion des plaintes et émissions de constat d'infraction;
 - Frais de préparation des dossiers de cour et temps de cour;
 - Rapport d'activité remis à tous les quatre (4) mois;
- 2- Sept dollars cinquante (7,50\$) par chien recensé;
 - Le rapport du recensement doit être déposé au plus tard le 31 août de chaque année ;
 - A défaut de remettre le rapport après cette date, une pénalité de 50,00\$ par mois sera applicable ;
 - Le territoire de la municipalité est divisé en 3 sections.
- 3- Deux dollars (2,00\$) par porte visitée, s'il n'y a pas de chien à recenser;
- 4- Frais de déplacement de quarante cents (0,40\$) du kilomètre lors du recensement (sur le territoire de la municipalité, la Rivière Saint-François étant une extrémité de la limite du territoire);
- 5- Les frais d'euthanasie facturés par le vétérinaire le seront directement à la partie de première part;
- 6- Lorsque l'animal est récupéré par le propriétaire, les frais encourus sont payés directement par celui-ci à la partie de seconde part ;
- 7- Deux dollars cinquante (2,50\$) par médaillon de remplacement ;
 - Un médaillon de remplacement est requis lors de la perte ou bris du médaillon antérieur ou à la demande du propriétaire.

ADOPTION : 5 POUR

009-01.2011 DEMANDE DE SUBVENTION – TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 112,00\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTION : 5 POUR

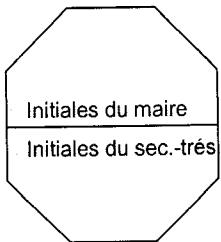
010-01.2011 PRIORITÉS – TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010-2013

CONSIDÉRANT les détails du plan d'intervention 2006, référence SFBM 002 de juillet 2006 déposé par la firme d'ingénieurs Teknika HBA, lequel plan a servi à la demande de subvention du transfert de la taxe fédérale sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la section 5.2.1 du plan d'intervention résume les interventions prioritaires sur le réseau de voirie locale ;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, les travaux de priorité 4 en référence à la section 5.2.1 du plan d'intervention se résument comme suit :

5.2.1.1	Chemin de la Rivière sud	réalisé
5.2.1.2	Chemin de la Rivière sud (2 ^e partie)	réalisé
5.2.1.3	Rue de l'Église est	non réalisé
5.2.1.4	Rang 7	réalisé
5.2.1.5	Rue Carrier	non réalisé
5.2.1.6	Rue Frappier	non réalisé
5.2.1.7	Rue Leblond	non réalisé



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

5.2.1.8 Rue Morin non réalisé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible aux travaux de priorité 4, selon les termes du programme TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de majorer l'estimation des coûts, compte tenu que le plan d'intervention date de 2006 et que la demande de subvention est présentée en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procèdera par appel d'offre selon des plans et devis à être préparés, dès qu'une réponse sera reçue de la direction des infrastructures pour le début de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente la liste des priorités ci-dessous à titre de travaux de voirie pour la demande de subvention TECQ 2010-2013 ;

1.	Rue de l'Église est	estimé de 250 000\$
2.	Rang 6 est	estimé de 600 000\$
3.	Rue Frappier	estimé de 100 000\$
4.	Rue Carrier	estimé de 30 000\$
5.	Rue Leblond	estimé de 15 000\$
6.	Rue Morin	estimé de 35 000\$
7.	Rue Chanoine Groulx	estimé de 75 000\$
8.	Rue Therrien	estimé de 15 000\$

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis dans le cadre de la demande de subvention – taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013.

ADOPTION : 5 POUR

011-01.2011 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – matières résiduelles la somme de 8 918,63\$ reçue du Gouvernement du Québec quant au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTION : 5 POUR

012-01.2011 NOMINATIONS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite former un nouveau comité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé du mandat de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que Mesdames Josée Bergeron, Marie-Josée Heppel, Micheline Lessard, Suzanne Ouellet, Josée Picard et France Roussy ainsi que Messieurs Gilles Hogue et Denis Messier soient nommés sur le comité de l'environnement de la municipalité ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ET QUE Madame la conseillère Manon Jolin et Monsieur le conseiller Gérard Messier soient désignés représentants de la municipalité à ce nouveau comité.

ADOPTION : 5 POUR

013-01.2011

MANDAT À UN NOTAIRE – ACQUISITION DE LA PHASE II DE LA RUE DES BERNACHES

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'entente relative à des travaux municipaux pour la phase II de la rue des Bernaches signée préalablement avec Madame Danielle Fontaine et Monsieur Richard Rouleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Me Marie Marier à préparer et enregistrer la vente de la phase II de la rue des Bernaches à la municipalité pour une somme de 1,00\$, laquelle rue est inscrite au lot 4 600 346 du cadastre du Québec;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain, et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

014-01.2011

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA PHASE II DE LA RUE DES BERNACHES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par l'entente relative à des travaux municipaux pour la phase II de la rue des Bernaches signée préalablement avec Madame Danielle Fontaine et Monsieur Richard Rouleau, a confirmé son intention de procéder à la municipalisation de la rue des Bernaches, phase II;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur cette rue sont complétés et que la municipalité a autorisé la signature du contrat d'acquisition de cette partie de rue;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié au notaire, Me Marie Marier, en vue de préparer cette acte;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de confirmer que cette rue est sous gestion municipale aux fins de son entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de décréter que la phase II de la rue des Bernaches est une voie publique au sens des articles 66 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) et que la municipalité procède à la gestion à ce titre à compter de ce jour.

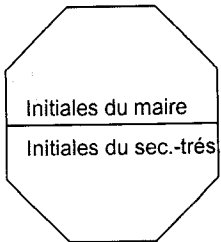
ADOPTION : 5 POUR

015-01.2011

NUMÉROS CIVIQUES DES RUES JOLIN ET LAPIERRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé d'une problématique dans le secteur des rues Jolin et Lapierre quant à l'attribution antérieure des numéros civiques ;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la recommandation de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics de la municipalité à l'effet d'attribuer de nouveaux civiques sur la rue Jolin (à partir de 700) et sur la rue Lapierre (à partir de 500) ;

ET QUE la municipalité s'occupe de communiquer les nouveaux numéros civiques à chaque propriétaire concerné, au service incendie de la municipalité et aux services publics du 911 ainsi qu'au bureau de poste.

ADOPTION : 5 POUR

016-01.2011 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011 pour l'embauche de trois (3) animateurs (trices) pour le service d'animation estivale;

ET QUE la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soit autorisée à signer la demande au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 5 POUR

017-01.2011 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – INFRASTRUCTURES LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – infrastructures loisirs la somme de 160,00\$ reçue de l'organisme des Soirées Folkloriques à titre de contribution au profit des infrastructures loisirs de la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

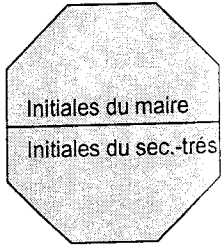
018-01.2011 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est informé du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) où il est possible de présenter un projet en vue d'obtenir une assistance financière pour la réalisation d'un programme d'infrastructures loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention résume le projet de restructuration complète du terrain de balle, l'ajout de modules de jeux scolaires et préscolaires, la construction d'un nouveau parc à l'intersection des rues des Bernaches et des Hérons incluant un module de jeux, mobilier urbain, éclairage et des filets protecteurs à la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention résume des investissements estimés à 128 462,00\$ incluant les taxes, selon l'échéancier 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise la présente demande de subvention et confirme l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur François Séguin, coordonnateur en loisirs de la municipalité, à signer le formulaire de demande de subvention au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

ET QUE ce dossier soit transmis au député de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher.

ADOPTION : 5 POUR

019-01.2011 ACHAT D'UN SOUFFLEUSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que la souffleuse servant à l'entretien de la patinoire a été volée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de procéder au remplacement de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une souffleuse de marque Columbia 12.5 hp, 33 pouces de déblaiement au montant de 2 033,63\$ incluant les taxes de Atelier Le K, selon les termes de leur soumission du 04 janvier 2011 ;

QUE des systèmes de cadenas avec tube soient installés aux entrées principales du bâtiment et que des réparations soient effectuées aux cadrages ainsi qu'à la clôture principale ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

020-01.2011 VINS ET FROMAGES AU PROFIT DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 06 janvier 2011 de Madame Josée Bergeron, représentante du comité organisateur d'une soirée Vins et Fromages qui aura lieu samedi, le 26 février 2011 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade dans le cadre des activités Plaisirs d'Hiver 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite supporter cette activité ayant pour but d'amasser des fonds pour les infrastructures loisirs de la municipalité ;

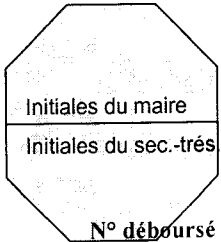
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour la soirée Vins et Fromages du 26 février 2011 ;

ET QUE les frais d'entretien ménager soient assumés par le comité organisateur.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER - CHÈQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

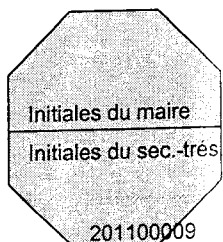
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201000804	4107		2010-12-23	37	HYDRO-QUEBEC		429,63 \$
Total des chèques							429,63\$

COMPTES A PAYER DE 2010 PAYABLE LE 10 JANVIER 2011

201000805	4114		2010-12-31	17	COUTURE CELINE		180,00 \$
201000806	4109		2010-12-31	26	CAMIONS INTER-ESTRIE		186,41 \$
201000807	4115		2010-12-31	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		386,13 \$
201000808	4116		2010-12-31	33	ENTRETIEN MENAGER N.C.		74,50 \$
201000809	4117		2010-12-31	34	FEDERATION QUEBECOISE		19,67 \$
201000810	4121		2010-12-31	37	HYDRO-QUEBEC		1 114,21 \$
201000811	4129		2010-12-31	40	MRC DU VAL-SAINT-		69,75 \$
201000812	4131		2010-12-31	42	PIECES D'AUTO		55,65 \$
201000813	4147		2010-12-31	53	SUPERIEUR PROPANE INC.		1 179,16 \$
201000814	4113		2010-12-31	59	COOP DES CANTONS,		196,83 \$
201000815	4143		2010-12-31	75	SAVON ROBY INC.		69,42 \$
201000816	4110		2010-12-31	77	CENTRE DU TRAVAIL		1 729,45 \$
201000817	4108		2010-12-31	83	ATELIER LE K		15,18 \$
201000818	4126		2010-12-31	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S.		649,03 \$
201000819	4134		2010-12-31	144	PROTECTION MEGA PLUS		1 128,75 \$
201000820	4144		2010-12-31	145	SHERLENN INC.		200,31 \$
201000821	4145		2010-12-31	151	SOCAN (SOCIETE		267,15 \$
201000822	4123		2010-12-31	185	LABORATOIRE		64,62 \$
201000823	4139		2010-12-31	228	RESSORT DEZIEL INC.		5 372,33 \$
201000824	4135		2010-12-31	244	RECUPERATION MAILLE		84,66 \$
201000825	4137		2010-12-31	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE		535,23 \$
201000826	4119		2010-12-31	275	FONDS INFORMATION		24,00 \$
201000827	4140		2010-12-31	276	REVENU DU Canada		3 560,37 \$
201000828	4138		2010-12-31	277	REGIMES DE RETRAITE ET		544,82 \$
201000829	4141		2010-12-31	278	REVENU DU QUEBEC		8 509,71 \$
201000830	4146		2010-12-31	279	SSQ - VIE		918,58 \$
201000831	4118		2010-12-31	280	FONDS DES PENSIONS		147,80 \$
201000832	4142		2010-12-31	300	SANI ESTRIE INC.		4 786,02 \$
201000833	4125		2010-12-31	326	LETTAGE WINDSOR		58,70 \$
201000834	4133		2010-12-31	348	PNEUS ROBERT BERNARD		2 385,50 \$
201000835	4120		2010-12-31	391	GENERATRICE DRUMMOND		789,06 \$
201000836	4149		2010-12-31	468	TEKNIKA HBA		1 461,05 \$
201000837	4130		2010-12-31	484	PETROLES COULOMBE ET		2 939,38 \$
201000838	4148		2010-12-31	502	SYNDICAT CANADIEN		417,31 \$
201000839	4132		2010-12-31	533	PINARD DANIEL		94,83 \$
201000840	4128		2010-12-31	590	MONTY COULOMBE		1 604,02 \$
201000841	4136		2010-12-31	610	RÉGIE DE LA GESTION		11 046,83 \$
201000842	4122		2010-12-31	638	IMPRIMERIE		9,31 \$
201000843	4150		2010-12-31	673	VACHON MATHIEU		110,55 \$
201000844	4127		2010-12-31	723	MARCHE ST-FRANCOIS		244,11 \$
201000845	4112		2010-12-31	752	CENTRE GESTION		581,38 \$
201000846	4124		2010-12-31	768	LAMADELEINE GUILLAUME		333,26 \$
				208	Couvre-Sièges Sherbrooke		-10,30\$
				608	Inter-Services L.G.O.		-175,83\$
Total des chèques							53 958,90 \$

COMPTES A PAYER EN DATE DU 10 JANVIER 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100001	4153		2011-01-11	4	ASSOCIATION CHEFS		220,11 \$
201100002	4157		2011-01-11	5	CLIMATISATION ROGER		115,06 \$
201100003	4162		2011-01-11	8	INFOTECH		208,82 \$
201100004	4167		2011-01-11	11	PUBLICATIONS CCH LTEE		268,80 \$
201100005	4158		2011-01-11	17	COUTURE CELINE		275,00 \$
201100006	4168		2011-01-11	20	RAYMOND CHABOT GRANT		1 410,94 \$
201100007	4169		2011-01-11	22	TRANS-APPEL INC.		6 590,43 \$
201100008	4154		2011-01-11	24	BELL Canada		565,15 \$



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

201100009	4166	2011-01-11	42	PIECES D'AUTO	507,88 \$
201100010	4155	2011-01-11	85	BLAIS SYLVIE	200,00 \$
201100011	4156	2011-01-11	173	CABLE-AXION INC.	113,82 \$
201100012	4160	2011-01-11	201	GREAT WEST	1 544,90 \$
201100013	4151	2011-01-11	222	ACTION-PARTAGE	700,00 \$
201100014	4159	2011-01-11	462	FERME RICHARD ROULEAU	1 500,00 \$
201100015	4165	2011-01-11	484	PETROLES COULOMBE ET	310,68 \$
201100016	4161	2011-01-11	485	GROUPE AST (1993) inc.	84,66 \$
201100017	4152	2011-01-11	527	AREL YVES	1 000,00 \$
201100018	4163	2011-01-11	536	MEGABURO	297,79 \$
201100019	4164	2011-01-11	590	MONTY COULOMBE	564,38 \$
			208	Couvre-Sièges Sherbrooke	-10,30\$
			608	Inter-Services L.G.O.	-175,83\$

Total des chèques

16 292,29 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

10 544.39\$
24 655.11\$

021-01.2011 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2010 au montant de 53 958,90\$ et au 10 janvier 2011 au montant de 16 292,29\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

AFFAIRES NOUVELLES

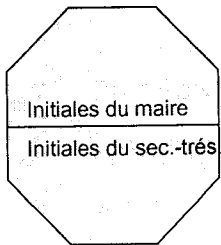
Aucun sujet n'est discuté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jacques Dion demande l'heure de la soirée Vins Fromages. Monsieur le maire répond que c'est à 18h00.

2^e Madame Maryse Vaillancourt demande si le conseil attend la subvention pour l'aménagement du parc des Hérons, des Bernaches. Monsieur le conseiller Adam Rousseau demande de répondre. Monsieur le maire lui laisse la parole. Selon les orientations 2011, il est prévu de faire un investissement d'environ 6 000\$ dans ce parc. Évidemment, si la demande de subvention est acceptée, c'est un montant supplémentaire de 6 000\$ qui serait ajouté. L'intention du conseil est de débiter les travaux en 2011. Madame la conseillère Manon Jolin ajoute que le comité de loisirs va se réunir dans les prochaines semaines. Des discussions s'en suivent.

3^e Madame Gertrude Allard demande s'il est prévu des travaux de voirie au chemin Dion ? Monsieur le maire répond que les priorités ont été définies selon le plan d'intervention de la firme d'ingénieurs et que le conseil est conscient que beaucoup de chemins nécessitent des réparations. Monsieur le conseiller Adam Rousseau ajoute que d'autres sources de revenus dont la subvention du député provincial peuvent servir à l'amélioration des infrastructures de voirie.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

4^e Monsieur Clément Chamberland questionne la transparence lorsqu'à chaque fois qu'il adresse une demande d'accès à l'information, des informations sont biffées en camouflant des renseignements et qu'on le réfère à des articles de loi. Monsieur le maire répond que la transparence passe par la loi d'accès à l'information. Des discussions s'en suivent.

5^e Monsieur Clément Chamberland demande de savoir la spécialité de l'ingénieur Gaston Rouleau. Monsieur le maire répond que c'est en génie civil. Des discussions s'en suivent.

6^e Monsieur Yvan Labrie demande dans quel 6 sont prévus les travaux. Monsieur le maire confirme que c'est le 6^e rang, direction Sherbrooke. Monsieur Labrie commente les travaux de rechargement effectués sur le rang 6 en 2010. Des discussions s'en suivent.

7^e Madame Gertrude Allard demande si les services de GPS sont informés des changements de numéros civiques ? Monsieur le maire répond que la municipalité va informer les services d'urgence et le bureau de poste. Des discussions s'en suivent.

022-01.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière